



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 14 AVRIL 2026 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES, MAIRESSES ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

MESDAMES

- MARYSE BERNARD, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GABRIELLE BRISEBOIS, Ville de Montmagny
- CHANTAL GODIN, municipalité de Berthier-sur-Mer
- SYLVIE LAPOINTE, municipalité de Lac-Frontière
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- CHRISTINE TALBOT, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- GUY BOIVIN, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DUMAS, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MAX-LAURENT VIDAL, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME CHANTAL CÔTÉ, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame la Préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte. Elle invite Mme Caroline Gimbert (rencontre devancée) à prendre la parole pour présenter les services du Carrefour Région Montmagny (Carrefour Jeunesse Emploi (CJE)).

En plus de la présentation, Mme Gimbert remet aux membres du Conseil une pochette « mémoire » des services offerts.

Elle demande également la possibilité d'aller dans les bureaux municipaux pour rencontrer les jeunes (prêt d'un espace le temps de la rencontre).

- Place aux jeunes en région
- Soirée du mercredi thématique
- Bénévolat, écocitoyenneté, ex. 1 000 \$/an
- Desjardins, emplois d'été

Un rappel sera fait auprès des directeurs généraux et des directrices générales des municipalités locales.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 14 avril 2026 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion

2026-04-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 10 mars 2026
 - 3.2 Suivi de certains dossiers de la séance du 10 mars 2026
 - 3.2.1 Changement d'heure
 - 3.2.2 Rachat des armes à feu
 - 3.2.2.1 Information technique SQ – Demande de rencontre technique
 - 3.2.2.2 Rachat des armes à feu
 - 3.2.3 Complexe culturel et sportif
4. RENCONTRES
 - 4.1 Avril 2026
 - Dévoilement du Prix du Patrimoine 2026 de la MRC avec Mme Catherine Plante (16 h à 17 h)
 - Mme Martine Leullier, directrice, et M. Réjean Cliche, conseiller et responsable du mentorat, CLD (17 h à 17 h 30)
 - Mme Caroline Gimbert, directrice, Carrefour Région Montmagny (Carrefour Jeunesse Emploi (CJE)) (15 min. + 10 min. à 19 h)
 - 4.2 Mai 2026 :
 - MAMH (15 h à 16 h) : Présentation du FRR Volet 4 Coopération
 - Mme Cynthia Lavoie, directrice, CECM (16 h à 16 h 30)
 - M. Carl Provencher, évaluateur agréé (16 h 30 à 17 h 45)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration
 - 5.1.1 Adoption du Règlement N° 2026-127 abrogeant le règlement d'emprunt N° 2025-123
 - 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Réunion grand comité
 - 5.2.2 Comité des commandites – État d'avancement
 - 5.2.3 Ententes – État de situation
 - 5.2.4 Salle de spectacle
 - 5.3 Fonds régions et ruralité – FRR 2
 - 5.3.1 Anciens fonds 2020-2025 – Adoption du rapport
 - 5.3.2 Nouveau FRR 2025-2030 – Année 2026-2027
 - 5.4 Sécurité publique
 - 5.4.1 Sécurité incendie – SCRSIR
 - 5.4.2 Vision MEC service
 - 5.4.3 Sécurité civile - Mise à jour – Renouvellement Entente plan de sécurité civile – École secondaire de Saint-Paul
 - 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Période probatoire
 - 5.6 Dossier éolien
 - 5.7 Assurances MRC - Renouvellement
 - 5.8 Centre d'archives de Bellechasse et Loi 25
 - 5.9 MADA – Mise à jour de l'échéancier
 - 5.10 Avenant #2 à l'entente sectorielle de développement avec le CSSCS et la MRC de l'Islet
 - 5.11 Projet de dôme
 - 5.12 Mission avec l'Association des municipalités bilingues de l'Alberta (AMBA)
 - 5.12.1 Acceptation par le MAMH – Prolongation de la date du projet
 - 5.12.2 Calendrier de travail projeté
 - 5.13 Projet d'implantation de la Garde côtière auxiliaire à Berthier-sur-Mer
 - 5.14 TREMCA – Dossier des Travailleurs étrangers temporaires (TET)
 - 5.15 Logiciel de préparation et de gestion des séances du Conseil
 - 5.16 Forum Actions Climat (3 MRC)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 02-90 afin d'autoriser l'usage « Hébergement et restauration » dans la zone RdM-1 - Municipalité de Sainte-Paul-de-Montminy
 - 6.1.2 Autres avis de conformité
 - 6.2 Projets Production et transport d'énergie
 - 6.2.1 Rencontre d'information publique - Projet Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.2.2 Projet Forêt Domaniale
 - 6.2.3 Consultation projet Axe Bas-Saint-Laurent - Appalaches
 - 6.3 Zonage agricole
 - 6.4 Agroalimentaire
 - 6.4.1 L'Arterre
 - 6.4.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.5 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.5.1 Réaffectation de fonds – FRR Volet 4
 - 6.6 Transport collectif
 - 6.7 Réseau de véhicules hors route
 - 6.7.1 Parc linéaire Monk – Travaux Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 6.7.2 Québec Central – Préentente signée
 - 6.8 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.8.1 Projet d'acquisition de connaissances appuyé par la TGIRT
 - 6.9 Projet de biométhanisation
 - 6.10 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 6.10.1 Schéma d'aménagement
 - 6.10.2 Partage des données
 - 6.10.3 Permis et certificats – Nouveaux formulaires
 - 6.10.4 Soutien Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 6.11 Projets régionaux
 - 6.11.1 Tableau de versement des aides financières
 - 6.11.2 Nomination comité touristique
 - 6.11.3 Autres projets
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande de modification au programme de la TECQ 2024-2028 – Rechargement granulaire – Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 7.2 Réponse de l'équipe de M. Andrés Fontecilla – Appui aux demandes de l'UMQ quant à l'abolition du PEQ et les restrictions au PTET
 - 7.3 Appui à la MRC des Etchemins – Projet de réfection de la piscine de l'École des Appalaches à Sainte-Justine
 - 7.4 Tournoi de golf - CCIM du 2 juillet 2026
 - 7.5 Salon de la 2^e jeunesse, 11^e édition, 1^{er} octobre 2026 - Demande de commandite
8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mars 2026
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 avril 2026
 - 8.3 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 (dépôt aux vérificateurs)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
 - 10.1 PAFIRSPA
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2026-04-02

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE DU 10 MARS 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 SUIVI DE CERTAINS DOSSIERS DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2026

3.2.1 Changement d'heure

Ce dossier devra faire l'objet du dépôt d'un petit mémoire (à élaborer) et non d'une simple résolution. La FQM n'a adopté aucune position à cet effet. De nombreuses études existent et l'objectif sera de préparer un répertoire de celles-ci. Malgré le fait que la Colombie-Britannique ait adopté l'heure avancée, la recommandation semble plus favorable à l'heure normale. À SUIVRE!

3.2.2 Rachat des armes à feu

3.2.2.1 Information technique SQ – Demande de rencontre technique

- CONSIDÉRANT la demande faite auprès de la Sûreté du Québec le 10 mars dernier et leur correspondance du 7 avril nous indiquant que l'offre d'avoir une rencontre avec une ressource spécialisée dans le programme de rachat des armes à feu ne pourra avoir lieu;

2026-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les membres du Conseil réitèrent leur demande à la Sûreté du Québec, à savoir la possibilité d'avoir une rencontre avec une ressource spécialisée dans le dossier des armes à feu (et le programme de rachat).

ADOPTÉ

3.2.2.2 Rachat des armes à feu

- CONSIDÉRANT que plusieurs analyses, études et consultations publiques ont conclu que le programme fédéral de rachat des armes à feu n'atteindrait pas les objectifs visés en matière de sécurité publique et a été qualifié d'inefficace par de nombreux experts;
- CONSIDÉRANT que les coûts liés à la mise en œuvre de ce programme ont été réévalués à la hausse à plusieurs reprises et que les budgets actuellement prévus sont largement insuffisants pour couvrir l'ensemble des dépenses envisagées;
- CONSIDÉRANT que ce programme entraînerait une dépense publique considérable sans offrir de garantie d'amélioration réelle de la sécurité des citoyens, et risquerait de détourner des ressources qui seraient plus efficacement investies dans la lutte contre les armes illégales et le crime organisé;
- CONSIDÉRANT que le programme, tel qu'il a été conçu, ne fait que criminaliser des citoyens qui ont agi et qui continuent d'agir en conformité avec la loi, en transformant en contrevenants des propriétaires d'armes à feu ayant respecté jusqu'à ce jour toutes les règles d'acquisition, d'enregistrement et de possession;



No de résolution
ou annotation

2026-04-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le rôle premier de tout gouvernement est d'assurer la paix publique en protégeant les droits et la sécurité des citoyens respectueux des lois, plutôt que de créer artificiellement de nouveaux contrevenants parmi des personnes qui n'ont jamais représenté une menace pour la société;
- CONSIDÉRANT que pénaliser massivement des citoyens honnêtes et respectueux de la loi mine la confiance envers les institutions publiques et détourne l'attention et les ressources des véritables sources d'insécurité, soit le trafic d'armes illégales et les activités du crime organisé;
- CONSIDÉRANT que plusieurs provinces et un territoire du Canada ont déjà exprimé publiquement leur opposition à ce programme et ont demandé au gouvernement fédéral d'en revoir les modalités ou d'en suspendre la mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT que l'Association canadienne des chefs de police a également exprimé des réserves sérieuses quant à l'efficacité de ce programme, estimant qu'il ne cible pas les armes le plus souvent associées aux activités criminelles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ
ET ADOPTÉ SUR DIVISION*

- * Le vote est demandé et Mme Gabrielle Brisebois, mairesse de la Ville de Montmagny, vote contre la proposition.

DE DEMANDER officiellement que le gouvernement du Québec retire son appui au programme fédéral de rachat des armes à feu et intervienne auprès du gouvernement fédéral afin qu'il cesse immédiatement toutes les démarches liées à la mise en œuvre de ce programme jugé inutile, inefficace, excessivement coûteux et injuste;

DE DEMANDER que la priorité gouvernementale, tant au niveau provincial que fédéral, soit plutôt accordée à des mesures éprouvées et ciblées, notamment :

1. La lutte accrue contre le trafic et la contrebande d'armes illégales;
2. Le renforcement des unités policières spécialisées dans le crime organisé;
3. Le financement adéquat de programmes de prévention de la violence armée.

QUE la présente résolution soit transmise au député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest.

ADOPTÉ

3.2.3 Complexe culturel et sportif

Ce dossier est la priorité en 2026 afin de s'assurer notamment d'attacher la campagne de financement, mais surtout le financement du volet culturel. Après ce dossier, il est proposé de travailler une planification pour se repositionner en prévision de la fin de la stratégie de la cible 15-30, soit jusqu'en 2030.

Un document de travail a été préparé à la suite des commentaires exprimés par la préfet. Le document sera peaufiné et remis aux membres du Conseil, pour discussion, à la session de mai.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4. **RENCONTRES**

4.1 **AVRIL 2026**

- Dévoilement du Prix du patrimoine 2026 de la MRC avec Mme Catherine Plante (16 h à 17 h)
- Mme Martine Leullier, directrice, et M. Réjean Cliche, conseiller et responsable du mentorat, CLD (17 h à 17 h 30)
- Mme Caroline Gimbert, directrice, Carrefour Région Montmagny (Carrefour Jeunesse Emploi (CJE)) (15 min. + 10 min. à 19 h)

4.2 **MAI 2026**

- MAMH (15 h à 16 h) : Présentation du FRR Volet 4 coopération
- Mme Cynthia Lavoie, directrice, CECM (16 h à 16 h 30)
- M. Carl Provencher, évaluateur agréé (16 h 30 à 17 h 45)

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

5.1 **ADMINISTRATION**

5.1.1 **Adoption du Règlement N° 2026-127 abrogeant le Règlement N° 2025-123**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT N° 2026-127

RÈGLEMENT N° 2026-127 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2025-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 34 980 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU OU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-64 et SS.

Avis de motion : 10 mars 2026
Adoption : 14 avril 2026
Approbation du ministre : _____
Publication : _____

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge opportun d'abroger le règlement N° 2025-123 intitulé « Règlement N° 125-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. » puisque l'offre retenue a été faite sans escompte;
- CONSIDÉRANT que les dispositions dudit règlement ne sont plus nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny décrète ce qui suit :

ARTICLE 1: Le Règlement N° 2026-127 porte le titre de « Règlement N° 2026-127 abrogeant le règlement N° 2025-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. ».

ARTICLE 2: Le Règlement N° 2025-123 intitulé « Règlement N° 125-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. » est donc abrogé en totalité;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

ADOPTÉ À MONTMAGNY, CE 14 AVRIL 2026

Chantal Côté, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

2026-04-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Réunion grand comité

Le 16 mars dernier, une réunion du grand comité a eu lieu, en présence des membres du cercle des ambassadeurs et des membres du grand comité de pilotage de la future Levée de fonds.

L'objectif principal de la rencontre : mettre à niveau l'état d'avancement du projet et présenter les plans des 2 volets : culturel et sportif.

Le CSSCS a lancé un appel d'offres pour la construction du volet sportif : [L'appel d'offres pour la construction du nouveau Complexe sportif Promutuel Assurance maintenant lancé - Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.](#)

Également, en ce qui concerne la Loi du 1 % à propos de l'intégration des œuvres d'art aux bâtiments et lieux publics, on demande de sensibiliser le CSSCS à favoriser les artistes de la région (2 MRC), (c'est-à-dire d'avoir une sensibilité à ce sujet).

5.2.2 Comité des commandites – État d'avancement

Une réunion du comité de commandites a eu lieu le mercredi 8 avril 2026.

Le grand comité de pilotage sera mis à contribution pour préparer la Campagne de levée de fonds prévue à l'automne 2026.

5.2.3 Ententes – État de situation

L'entente révisée avec Promutuel devrait se finaliser mardi le 14 avril (1,5 M\$ pour le volet sportif).

Celle avec Desjardins (1 M\$ pour le volet culturel) sera également révisée prochainement afin d'ajuster les versements et les visibilitées offertes/visibilitées réelles.

5.2.4 Salle de spectacle

M. Christian Noël des ADLS nous a confirmé que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a confirmé la non-nécessité de tenir un concours d'architecture pour la réfection de la salle de spectacle. Cependant, il y a une méthodologie qui devra être appliquée et respectée, tel que mentionné et convenu via la firme Macogep.

5.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR 2

5.3.1 Anciens fonds 2020-2025 – Adoption du rapport

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est tenue annuellement de produire et de déposer un rapport d'activités du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR-Volet 2) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- CONSIDÉRANT que les sommes du FRR-Volet 2 devaient être engagées au plus tard au 31 mars 2025;
- CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement, dans ce contexte, un rapport d'activités trimestriel est exigé par le MAMH;

2026-04-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le rapport intitulé « Rapport d'activités trimestriel du Fonds régions et ruralité Volet 2 – Janvier à mars 2025 »;

QUE ce rapport soit déposé au MAMH et également publié sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3.2 Nouveau FRR 2025-2030 - Année 2026-2027

2026-04-07

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte la répartition suivante pour l'année 2026-2027 de l'enveloppe annuelle de 1 520 468 \$ (Priorités #1 à #7) et de l'enveloppe annuelle de la vitalisation de 376 906 \$ (Priorité #8) selon la répartition suivante :

Priorités d'intervention	Description / Objectifs	Actions prévues 2026-2027	Budget 2026-2027 (\$)
#1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	Stimuler la croissance économique et l'attractivité du territoire en soutenant les projets locaux et régionaux structurants.	Soutien aux projets d'entreprises et d'infrastructures régionales. Mentorat d'affaires.	228 690 \$ RH
#2 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE	Valoriser et soutenir les initiatives agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques contribuant à la vitalité économique rurale.	Soutien au développement agricole, accompagnement des producteurs, projets de diversification agrotouristique. Soutien au marché virtuel et L'ARTERRE.	80 000 \$ RH 20 000 \$ 5 000 \$
#3 DÉVELOPPEMENT RURAL ET COMMUNAUTAIRE	Soutien aux initiatives locales et régionales pour assurer la vitalisation du territoire. Appuyer la réalisation de projets innovants et de projets de promotion de la région. Améliorer la mobilité sur le territoire pour soutenir le développement.	Soutien aux municipalités et aux communautés dans le développement de projets structurants et appui aux projets. Marketing territorial, habitation, projets spéciaux et innovants, affichage. Appui aux projets de transport collectif.	136 566 \$ RH 483 453 \$ 67 982 \$ 20 000 \$
#4 DÉVELOPPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI	Mettre en valeur la culture, le patrimoine et le tourisme local pour renforcer le sentiment d'appartenance et l'attractivité régionale.	Soutien à des événements culturels, promotion et préservation du patrimoine et développement d'offres touristiques régionales.	20 000 \$ (Appui à la Culture) 20 000 \$ (Patrimoine)
#5 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Soutien pour renforcer la visibilité et la notoriété du territoire par des actions concertées de communication et de marketing territorial et régional.	Campagnes de communication, promotion du milieu, projets de mise en valeur de la marque territoriale.	70 000 \$ RH
#6 CONCERTATION RÉGIONALE ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX	Favoriser la concertation régionale entre les acteurs du territoire. Appui à des partenariats nationaux ou internationaux.	Aide à la restauration du patrimoine, participation à des ententes régionales (TREMCA 25 000 \$, TACA 10 000 \$, BERCE 5 000 \$). Soutien à des initiatives de partenariats.	40 000 \$ 10 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

#7 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE	Soutien pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Signature Innovation et appui aux projets locaux et régionaux.	Appui aux municipalités et aux communautés pour le développement de projets en lien avec la Signature Innovation.	60 000 \$ RH 118 777 \$
ADMINISTRATION	Max. 10 %		140 000 \$
#8 VITALISATION DU TERRITOIRE – APPUI ET DÉMARCHES	Soutenir la vitalisation des milieux de vie et la diversification économique par des projets intégrés.	Appui aux municipalités et organismes dans leurs démarches de revitalisation et projets d'attractivité.	376 906 \$

ADOPTÉ

5.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.4.1 Sécurité Incendie – SCRSIR

Dépôt du rapport d'avancement du coordonnateur en sécurité incendie.



Plan de travail – État d'avancement

Vous trouverez ici une échelle de progression de la rédaction des programmes préalable au dépôt de la révision du SCR. En ce sens.

	Recherche, rédaction, mise en page du contenu										Consultation MSP et autre MRC (perspective)				
Programme - Entretien et évaluation de l'alimentation en eau, Programme régional													Dépôt au CSI et aux SSI		
Programme - Entretien véhicules et accessoires, Programme régional															
Programme - Prévention, Programme régional (incluant les 5 programmes de prévention)															
Programme - SST et entraînement, Programme régional															
Document SCR révisé en lien avec les nouvelles orientations et les mise à jour de situation de la couverture incendie sur le territoire.															
Échelle de pourcentage	0%				25%					50%			75%		100%

Révision du SCR

Le 23 avril prochain, les 4 programmes seront présentés au comité de sécurité incendie. Par la suite, avec l'aval de ce comité, ceux-ci seront déposés en comité technique (les directeurs de service de sécurité incendie). Vous remarquerez que dans la 5e ligne du tableau de progression, la description a été bonifiée par l'ajout de texte en italique. En effet, avec certains changements qui affecteront la couverture du territoire et les protocoles d'intervention sur le territoire de la ville de Montmagny, ceci va nécessiter la mise à jour de texte afin d'inclure la notion de modulation de force de frappe dans notre SCR. Ceci permet, avec une variation de quelques semaines d'atteindre l'objectif à l'intérieur du délai du premier trimestre de 2026 initialement fixé. Sous réserve de modification qui pourrait être nécessaire à la suite de la présentation à chacun des acteurs, la remise du document SCR à notre conseillère du MSP sera au cours du mois de mai.

Rapport annuel régional 2024-2025

La rédaction du rapport annuel régional conforme aux besoins du MSP est débutée. Il vous sera déposé dans les prochaines semaines et une résolution d'adoption type vous sera envoyée. Il est possible que vos directeurs de SSI soient contactés par Émilie-Julie Lachnace ou moi pour des informations ou des précisions.

Sources : Charles Gauthier – 8 avril 2026





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.4.2 Vision MEC service

Plan de travail – Vision MEC service

Deux séances d'information par le sous-comité d'analyse régional ont été organisées afin de répondre aux questions des municipalités. Une à Lac-Frontière le mercredi 1^{er} avril et l'autre le 8 avril à St-François-de-la-Rivière-du-Sud. Le coordonnateur de la MRC assistera à celle du 8 avril 2026.

5.4.3 Sécurité civile - Mise à jour – Renouvellement Entente plan de sécurité civile – École secondaire de Saint-Paul

Voici le rapport du coordonnateur au sujet des plans en sécurité civile pour les 11 municipalités participantes.

Sécurité civile (pour les municipalités membres du PMSCC)

Le niveau de mobilisation est en mode « veille » actuellement pour le suivi de la crue printanière. Également, une rencontre où seront conviées toutes les municipalités membres aura bientôt lieu. Il s'agira d'une présentation en deux volets; une présentation de notre conseillère du MSP, Audree Soucy, et une réflexion dans le but de faire une mise à jour de notre plan et de notre forme de mise en commun. Les détails seront envoyés aux municipalités dès que statuer.

Sources : Charles Gauthier – 8 avril 2026



Dans le cadre de la mise à jour des coordonnées des personnes à joindre dans les plans des mesures d'urgence, l'entente d'hébergement avec l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy doit être mise à jour;

2026-04-08

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC entérine la signature de l'entente d'hébergement en cas de sinistre majeur, par la directrice générale, nécessitant un déplacement des citoyens vers un lieu de prise en charge pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, incluant une clause de renouvellement automatique annuelle à l'échéance des 3 ans.

ADOPTÉ

5.5 RESSOURCES HUMAINES 5.5.1 Période probatoire

- CONSIDÉRANT que la date de la période probatoire arrive à échéance pour certaines ressources;

2026-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la recommandation des probations acceptées, prolongées et/ou terminées pour la liste déposée de 5 ressources.

ADOPTÉ

5.6 DOSSIER ÉOLIEN

Rappel de l'invitation reçue de l'Alliance de l'énergie de l'Est aux rassemblements régionaux des 27, 28, 29 et 30 avril 2026.



No de résolution
ou annotation

2026-04-10

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.7 ASSURANCES MRC - RENOUELEMENT

- CONSIDÉRANT la lettre de notre assureur MMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la TREMCA de prendre les mesures requises afin que l'organisation ait sa propre assurance responsabilité pour son conseil d'administration;

QUE le sujet de l'inspection des immeubles de la MRC soit reporté à la séance de mai, le temps de recevoir les soumissions pour la mise à jour des valeurs.

ADOPTÉ

5.8 CENTRE D'ARCHIVES DE BELLECHASSE ET LOI 25

- CONSIDÉRANT la Loi 25 et les travaux de la MRC de Montmagny pour appliquer les restrictions requises aux données détenues par l'organisation;
- CONSIDÉRANT la nécessité de moderniser le calendrier de conservation des archives de la MRC;
- CONSIDÉRANT l'offre de service de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise l'acceptation de l'offre de service du Centre d'archives de Bellechasse pour une somme de 6 393 \$, plus les taxes;

QUE le coût des travaux soit payé à même un emprunt au fonds de roulement pour 3 ans.

ADOPTÉ

5.9 MADA – MISE À JOUR DE L'ÉCHÉANCIER

L'échéancier à jour pour l'état d'avancement a été remis aux membres du Conseil.

Le plan d'action de la MRC sera déposé, pour adoption, à la séance du mois de mai. Le lancement est prévu à la fin mai ou au début juin.

5.10 AVENANT #2 À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT AVEC LE CSSCS ET LA MRC DE L'ISLET

- CONSIDÉRANT que le CSSCS souhaite prolonger l'entente sectorielle afin d'utiliser toutes les sommes disponibles dans le cadre de l'entente pour le bénéfice des jeunes (en technologie, en sport et en culture);
- CONSIDÉRANT l'avenant #2 proposé à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise Mme Chantal Côté, préfet, à signer l'avenant #2 à l'entente sectorielle de développement avec le CSSCS et la MRC de l'Islet.

ADOPTÉ

2026-04-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.11 PROJET DE DÔME

M. Simon Caron du Club Richelieu ainsi que MM. Guy Larochelle et Guillaume Larochelle ont rencontré la Ville, le CSSCS et la MRC afin de déposer un nouveau rapport sur le projet de dôme.

Bien que le complexe culturel et sportif soit la priorité de travail pour 2026, il a été convenu de continuer les rencontres de travail de ce projet.

Toutefois, 2 enjeux demeurent : le porteur du projet et le gestionnaire du projet.

À SUIVRE

5.12 MISSION AVEC L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DE L'ALBERTA (AMBA)

5.12.1 Acceptation par le MAMH – Prolongation de la date du projet

Le MAMH a accepté la demande de prolongation du projet jusqu'au 31 octobre 2026.

5.12.2 Calendrier de travail projeté

Les comptes rendus des rencontres locales pour le projet de mission « Forces Franco Municipales » ont été déposés aux membres du Conseil.

Certaines difficultés sont constatées en lien avec l'organisation de la partie albertaine pour optimiser les échanges d'information et d'expertise en amont. Mais nonobstant ce fait, ça va bien.

Si tout se déroule bien, l'équipe de la mission albertaine sera attendue à Montmagny du 26 septembre au 3 octobre 2026.

L'équipe magnymontienne sera, quant à elle, attendue par la partie albertaine au plus tard du 17 au 24 octobre 2026.

5.13 PROJET D'IMPLANTATION DE LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE À BERTHIER-SUR-MER

Dépôt d'une correspondance de la Municipalité de Berthier-sur-Mer concernant le projet d'implantation de la Garde côtière auxiliaire à Berthier-sur-Mer.

La MRC sera en attente de nouvelles, s'il y a lieu, en lien avec la problématique soulevée dans ladite correspondance en ce qui concerne l'aspect financier du projet.

5.14 TREMCA – DOSSIER DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET)

À titre informatif, le rapport des démarches effectuées par la TREMCA et Chaudière-Appalaches Économique a été déposé aux membres du Conseil.

5.15 LOGICIEL DE PRÉPARATON ET DE GESTION DES SÉANCES DU CONSEIL

L'offre de service pour l'achat du logiciel id.concerto a été déposée aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Il s'agit d'un logiciel de gestion des séances du conseil pour les documents. C'est plus interactif qu'un document PDF (pour l'annotation, les commentaires, etc. Voir pages 7 et ss. pour les fonctions – soit l'annexe A). Ça permettrait aussi d'intégrer d'autres comités via cette plateforme. La fonction recherche est aussi intéressante pour les élus. De plus, ça faciliterait l'apprentissage pour la nouvelle ressource en secrétariat moins familière avec les procès-verbaux et ça permettrait de faciliter la réalisation des extraits de résolution de façon standard.

À court terme, on suggère la version sans le module Workflow afin de s'assurer de bien implanter le logiciel par l'équipe actuelle.

Pour un contrat sur 3 ans, c'est une dépense de :

- 8 321 \$, plus les taxes, pour l'an 1 (avec implantation)
- 5 132 \$, plus les taxes + indexation pour l'an 2
- 5 132 \$ (ou tarif de l'an 2 indexé), plus les taxes + indexation pour l'an 3

Les membres du Conseil sont plutôt favorables à un tel projet. Une rencontre d'information sera organisée par la MRC. Les directeurs généraux et les directrices générales seront également invités.es avec les membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

5.16 FORUM ACTIONS CLIMAT (3 MRC)

- CONSIDÉRANT l'invitation au Forum Actions Climat qui aura lieu le 19 mai 2026, de 9 h à 16 h, au Centre socio-culturel de St-Gervais, avec 3 MRC;

2026-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise, si requis, un budget d'environ 1 000 \$ à même le fonds « Plan Climat » pour la contribution de la MRC de Montmagny à ce forum convenu entre 3 MRC, soit Montmagny, Bellechasse et Etchemins.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage N° 02-90 afin d'autoriser l'usage « Hébergement et restauration » dans la zone RdM-1 – Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

- CONSIDÉRANT la réception du règlement modifiant le Règlement de zonage N° 02-90 afin d'autoriser l'usage « Hébergement et restauration » dans la zone RdM-1;
- CONSIDÉRANT que l'usage d'hébergement et de restauration est de plus en plus demandé dans la zone RdM-1, notamment par certains établissements souhaitant se conformer aux exigences réglementaires;
- CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy vise à encourager l'implantation d'activités contribuant au dynamisme économique et touristique du village;
- CONSIDÉRANT que la zone RdM-1 ne permet pas présentement cet usage;



No de résolution
ou annotation

2026-04-14

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, la Municipalité souhaite modifier sa réglementation afin d'ajouter l'usage « Hébergement et restauration » à la grille des usages de son règlement de Zonage N° 02-90, dans le but d'encadrer adéquatement ce type d'établissement et de répondre aux besoins émergents du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « Hébergement et restauration » à la grille des usages de son règlement de Zonage N° 02-90, est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.2 Autres avis de conformité

- Aucune autre demande reçue.

6.2 PROJETS PRODUCTION ET TRANSPORT D'ÉNERGIE

6.2.1 Rencontre d'information publique - Projet Saint-Paul-de-Montminy

La priorité du début de la construction du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy était de procéder à la coupe forestière des chemins, aires d'implantation d'éoliennes et du tracé des lignes de transport aériennes et souterraines.

Mercredi et jeudi derniers, le promoteur du projet rencontrait les communautés pour faire l'état d'avancement du projet et pour présenter les prochaines étapes.

6.2.2 Projet Forêt Domaniale

Tout comme pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy, la priorité était de procéder à la coupe forestière des chemins et de l'emplacement d'éoliennes.

Dans ce projet, il n'y a pas de ligne aérienne à construire, ce qui réduit le travail de déboisement. Aussi, la très grande partie du parc éolien est en territoire public et les permis de coupe et de traverses de cours d'eau sont sujets à des approbations du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF). Dans ce cas, ce sont les normes du RADF (régime d'aménagement durable des forêts) qui s'appliquent.

6.2.3 Consultation projet Axe Bas-Saint-Laurent - Appalaches

Le directeur général adjoint a présenté au Conseil de la MRC de Montmagny les différentes options de tracé pour le projet de ligne de transmission d'électricité d'Hydro-Québec « Axe Bas-Saint-Laurent - Appalaches ».

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des projets de production et de transport de l'énergie sur le territoire de la MRC de Montmagny, le Conseil de la MRC désire prendre position au sujet du projet « Axe Bas-Saint-Laurent - Appalaches ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT la stratégie énergétique adoptée par le gouvernement du Québec qui vise le développement de l'exploitation de l'énergie durable dans l'Est du Québec;
- CONSIDÉRANT qu'une ligne de transport d'énergie d'environ 250 km est nécessaire pour relier les lieux de production d'énergie de l'Est au centre de la province;
- CONSIDÉRANT que cette ligne de transport d'énergie devra traverser la MRC de Montmagny d'est en ouest sur environ 30 km;
- CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec consulte les intervenants et personnes intéressées sur deux projets de parcours de la ligne électrique (Nord avec deux variantes et Sud);
- CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec recherche un parcours qui aura le moins d'impact possible notamment sur le cadre bâti, l'agriculture, l'acériculture, les sites touristiques, le paysage et l'environnement;
- CONSIDÉRANT qu'un des deux parcours répond davantage à ces préoccupations sur le territoire de la MRC de Montmagny, qu'il est situé presque exclusivement en terres publiques et qu'il évite :
 - les installations du Parc des Appalaches, secteur des sentiers de l'inconnu;
 - le site de diffusion de spectacles de la Luna Cabalera;
 - les aires protégées;
 - les érablières exploitées et celles présentant un potentiel d'exploitation;
 - les terres agricoles cultivées et la zone agricole;
 - les zones habitées;

2026-04-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, pour son territoire, la MRC de Montmagny informe Hydro-Québec, que le parcours qui doit être retenu dans le cadre du projet de l'axe Bas-Saint-Laurent – Appalaches est celui du « Nord » qui est le parcours longeant la route Rexfor du côté sud, et ce, sans préférence pour une des deux variantes proposées dans la partie ouest du territoire de la MRC.

ADOPTÉ

6.3 ZONAGE AGRICOLE

Retrait de la demande de rencontre dans le dossier d'exclusion de la zone agricole du terrain situé à l'ouest de Chabot Carrosserie et de l'inclusion des terrains situés à l'est du camping.

Cet obstacle à la réalisation du projet d'une usine de fabrication de logements modulaires de Maisons Laprise est désormais franchi.

6.4 AGROALIMENTAIRE

6.4.1 L'Arterre

L'Arterre a été mise en place pour développer un service qui met en relation les aspirants-agriculteurs (relève) et les agriculteurs désirant vendre leur entreprise. Participer à L'Arterre permet aux MRC de profiter d'une banque de personnes souhaitant s'installer dans notre région.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

La participation à L'Arterre est un projet issu du Plan de développement de la zone agricole et une ressource est responsable de ce dossier à la MRC (1 journée/semaine).

- CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de L'Arterre à la MRC pour maintenir le service sur le territoire;

2026-04-16

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC participe au programme L'Arterre pour l'année 2026 et verse une contribution de 3 509 \$ pour son adhésion annuelle;

QUE le Conseil autorise le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer l'entente de renouvellement annuel au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.4.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

L'adoption du nouveau Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est prévue pour juin 2026 et, à la suite de son entrée en vigueur, la MRC pourra, lors des appels à projets du MAPAQ, déposer des projets retrouvés dans ce plan pour le développement et la mise en valeur de l'agroalimentaire sur le territoire.

6.5 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.5.1 Réaffectation de fonds – FRR Volet 4

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par la résolution #2022-10-22 avait octroyé une aide de 5 000 \$ au projet #FRR4-2022-10-2 « Les bergers des champs pension & élevage », que le coût total du projet n'a pas été atteint et que le taux de financement de 50 % pour les promoteurs privés doit être respecté;

2026-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réaffecte le montant de 2 463,51 \$ qui avait été accordé au projet #FRR4-2022-10-2 « Les bergers des champs pension & élevage » au FRR-Volet 4.

ADOPTÉ

6.6 TRANSPORT COLLECTIF

- CONSIDÉRANT la proposition d'aide financière de 167 679 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif pour l'année 2025-2026;

2026-04-18

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC, et Mme Chantal Côté, préfet; à signer la convention d'aide financière proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable permettant à la MRC de Montmagny d'utiliser un fonds d'aide financière de 167 679 \$ pour l'année 2025-2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Sommes à récupérer à la suite de l'entente :

MRC de Montmagny : 23 390 \$
Ville de Montmagny : 123 677 \$
Municipalité de Berthier-sur-Mer : 20 612 \$

ADOPTÉ

6.7 RÉSEAU DE VÉHICULES HORS ROUTE

6.7.1 Parc linéaire Monk – Travaux Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Une réparation d'une traverse de cours d'eau devra être réalisée ce printemps. Le fonds d'entretien des emprises ferroviaires de la MRC (8 000 \$/année mis dans cette réserve) sera utilisé pour financer ces travaux. Si les travaux sont majeurs, une contribution sera demandée aux fédérations quads et motoneigistes.

6.7.2 Québec Central – Préentente signée

La préentente entre la MRC et la Fédération des clubs quad est signée et la MRC est toujours en attente du projet de bail de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

6.8 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

6.8.1 Projet d'acquisition de connaissances appuyé par la TGIRT

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants, dans le cadre du PADF, pour favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, une proposition de projet d'acquisition de connaissances (décrite à la suite de la résolution) a été déposée à la TGIRT et a obtenu l'appui de celle-ci;
- CONSIDÉRANT que cette proposition de projet répond aux critères du PADF et qu'elle a été jugée admissible par le MRNF;

2026-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), affecte la somme de 21 035,80 \$ pour le projet intitulé « Projet d'acquisition de connaissances sur le nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soit autorisé à signer le contrat de service avec l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) et tout autre document utile pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

6.9 PROJET DE BIOMÉTHANISATION

Les Fermes Parile et Élevage Bonneau, en collaboration avec la firme Keridis, souhaitent déposer une demande dérogatoire à la CPTAQ afin d'implanter une activité de biométhanisation sur les lots 3 475 271 et 6 503 999, situés en zone agricole.

Ce projet vise la mise en place d'une unité de biométhanisation permettant la valorisation des matières organiques issues des activités agricoles. Il contribuera à la production d'énergie renouvelable tout en favorisant une gestion durable des résidus organiques.

Au-delà de ses retombées environnementales, le projet permettra également la création d'emplois et le maintien d'activités agricoles dynamiques sur le territoire. Il s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la Municipalité en matière de développement durable, de vitalité du milieu agricole et de réduction des gaz à effet de serre.

La firme Keridis intervient dans le cadre du projet à titre de ressource technique, notamment pour l'élaboration du concept, l'analyse des intrants et extrants ainsi que la mise en place des équipements requis pour l'unité de biométhanisation.

Dans ce contexte, la MRC est appelée à produire une lettre d'appui afin de soutenir cette initiative structurante pour le territoire et d'accompagner le dépôt de la demande auprès de la CPTAQ.

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC JEAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la réalisation du projet de biométhanisation sur le territoire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et offre son soutien et la collaboration de ses services pour la réalisation de ce projet important pour les entreprises agricoles du territoire.

ADOPTÉ

6.10 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME 6.10.1 Schéma d'aménagement

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, une rencontre du comité du schéma sera convoquée avant la tenue du prochain conseil des maires.

Cette rencontre permettra de présenter l'état d'avancement des travaux réalisés à ce jour, incluant les premières analyses, les constats préliminaires ainsi que les orientations envisagées.

Elle visera également à mobiliser les membres du comité autour des prochaines étapes du processus.

Enfin, cette rencontre marquera le lancement officiel du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement, conformément aux obligations légales et aux objectifs stratégiques de la MRC.

2026-04-20



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Membres du Comité d'aménagement :

Coordonnateur : M. Tanios El Hayek
Aménagiste : Mme Catherine Montminy
Élus : M. Claude Dumas
Mme Gabrielle Brisebois
Mme Gladys Mercier
Mme Chantal Côté
Direction : M. Daniel Racine

Les membres du comité demandent de recevoir de l'information sur le mandat et les activités du comité avant la rencontre.

6.10.2 Partage des données

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) ainsi que du Plan climat, la MRC doit s'appuyer sur des données fiables, à jour et diversifiées, afin de soutenir l'analyse du territoire, orienter la prise de décision et assurer la conformité aux exigences gouvernementales.

À cet effet, la MRC prévoit conclure et mettre en œuvre différentes ententes de partage de données avec des partenaires stratégiques, permettant d'accéder à des informations spécialisées essentielles à la planification territoriale et environnementale.

Les principales collaborations envisagées sont les suivantes :

- **Partage de données avec le MAPAQ** pour l'accès à des données détaillées liées au secteur agricole;
- **Partage de données avec Capital Nature** pour l'accès à des informations liées à la connectivité écologique, permettant d'identifier les corridors naturels, les milieux d'intérêt écologique et les zones à préserver ou à mettre en valeur;
- **Partage de données avec le MELCCFP** pour l'accès aux occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire;
- **Partage de données avec le Réseau des milieux naturels protégés** pour l'accès aux données relatives aux milieux naturels de conservation volontaire.

2026-04-21

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer les ententes de partage de données avec le MAPAQ, Capital Nature, le MELCCFP et le réseau des milieux naturels protégés.

ADOPTÉ

6.10.3 Permis et certificats - Nouveaux formulaires

À la suite des allègements apportés l'année dernière en matière de délivrance de permis et de certificats, le service d'inspection et d'urbanisme a entrepris une révision complète de ses outils administratifs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Dans ce contexte, de nouveaux formulaires ont été élaborés afin de simplifier les démarches pour les citoyens, d'uniformiser les informations demandées et d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes.

Parallèlement, de nouvelles pages Web ont été mises en place, tant à la MRC que dans les municipalités, dans le but de rendre l'information plus accessible, claire et conviviale. Ces plateformes permettent notamment de mieux guider les citoyens dans leurs démarches, de réduire les erreurs dans les demandes et de faciliter les communications avec le service d'urbanisme.

Ces améliorations s'inscrivent dans une volonté d'optimiser les processus, de moderniser les outils de travail et d'offrir un service plus efficace et adapté aux besoins du milieu.

6.10.4 Soutien Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Rappel aux membres du Conseil que le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments relève de la compétence locale de chaque municipalité.

Dans ce cadre, la MRC offre un accompagnement aux municipalités, notamment par la mise à disposition d'un modèle de règlement et par un soutien technique visant à faciliter son adaptation aux réalités propres à chaque milieu.

Le service d'urbanisme de la MRC est disponible pour accompagner les municipalités et pour poursuivre le soutien déjà amorcé, afin d'adapter le règlement en fonction des besoins et des particularités locales.

Ce règlement constitue un outil important pour encadrer les situations de bâtiments vacants, vétustes ou nécessitant des interventions, contribuant ainsi à la sécurité, à la salubrité et à la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce règlement s'inscrit dans les responsabilités des municipalités, qui en assurent l'adoption, l'application et le suivi sur leur territoire, en fonction de leurs priorités et de leurs capacités.

6.11 PROJETS RÉGIONAUX

6.11.1 Tableau de versement des aides financières

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu, à son budget 2026, des affectations pour soutenir la réalisation de projets régionaux via des collaborations avec divers partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède, en cours d'année, au versement des montants suivants aux différents organismes partenaires selon la répartition du tableau ci-dessous :

2026-04-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Tableau de versement des aides financières pour la réalisation des projets régionaux pour 2026

Projet	Code	Organismes	23 février	15 avril	10 juin	14 octobre	Total
Transport collectif et adapté sur tout le territoire	1-02-629-02-971-03	Transport collectif de la MRC de Montmagny	50 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	35 000 \$	165 000 \$
Festival international de musique (plus la participation de la Ville de Montmagny et des gouvernements)	1-02-629-00-970-03	Carrefour mondial de l'accordéon			3 000 \$		3 000 \$
Soutien au carrefour via des projets culturels		Carrefour mondial de l'accordéon					2 000 \$
Dragage/Entretien du chenal (selon l'entente avec les partenaires)	1-02-629-00-970-15	Municipalité de Berthier-sur-Mer			20 000 \$		20 000 \$
Sentier Monk – Bail MTQ – Québec Central (à venir)	1-02-629-00-970-02	MRC de Montmagny ou Partenaires				8 000 \$	8 000 \$
Fête de la Pêche (Bras-Saint-Nicolas et Rivière Morigeau)	1-02-629-00-690-08	MRC de Montmagny			6 000 \$		6 000 \$
Parc des Appalaches (quotes-parts)	1-02-629-01-971-01	Parc des Appalaches	48 000 \$	48 000 \$	48 000 \$	48 000 \$	192 000 \$
Projets environnementaux		ZIP, etc.				3 000 \$	3 000 \$
Forêt privée (plus les participations de trois MRC et de la Ville de Lévis	1-02-629-00-970-06	Agence des forêts privées des Appalaches				1 500 \$	1 500 \$
Région		TREMCA				25 000 \$	25 000 \$
Tables régionales sectorielles)	1-02-629-00-970-21	TACA, TRESCA, etc.			10 000 \$		10 000 \$
Marché La Chèvre et le chou		OBNL		10 000 \$		10 000 \$	20 000 \$

ADOPTÉ

6.11.2 Nomination comité touristique

- CONSIDÉRANT qu'au sein du comité touristique de la MRC de Montmagny, un siège est réservé à la culture;

2026-04-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC nomme Mme Julie Rousseau, présidente du Carrefour mondial de l'Accordéon, membre représentante des organismes touristiques en culture au sein du comité touristique de la MRC de Montmagny.

Le maire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M. Frédéric Jean, s'abstient de voter.

ADOPTÉ

6.11.3 Autres projets

À venir le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7. CORRESPONDANCE

7.1 **DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028 – RECHARGEMENT GRANULAIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

- CONSIDÉRANT que le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec TECQ 2024-2028 publié en juillet 2024 prévoyait que le rechargement granulaire de la voie locale était considéré comme un travail admissible sans spécification d'épaisseur;
- CONSIDÉRANT que le nouveau guide TECQ publié en janvier 2026 précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 millimètres (30 cm) pour être admissible;
- CONSIDÉRANT que cette épaisseur représente une quantité considérable qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;
- CONSIDÉRANT qu'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014R 2024. Toutefois, les documents du Ministère, notamment le tome VI, chapitre 2 normes 2024, prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 millimètres (30 cm);
- CONSIDÉRANT que le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;
- CONSIDÉRANT que l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs notamment :
 - o Un rehaussement important au niveau de la chaussée créant des différences de niveaux problématiques avec des entrées privées et des accès aux propriétés;
 - o Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
 - o Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés entraînant des obstructions à un mauvais écoulement des eaux pluviales;
 - o Une augmentation notable des coûts de matériaux de transport et de main-d'oeuvre rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
 - o Une détérioration accélérée des chemins dus à un temps de consolidation plus long et une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
 - o Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;
- CONSIDÉRANT que le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire comme auparavant permettrait aux



No de résolution
ou annotation

2026-04-24

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

municipalités de mieux adapter leur intervention à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC appuie les municipalités rurales dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec et de la FQM afin de modifier le guide TECQ 2024-2028 publié en janvier 2026 pour retirer les exigences d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, et ce, pour permettre aux municipalités, le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

ADOPTÉ

7.2 RÉPONSE DE L'ÉQUIPE DE M. ANDRÉS FONTECILLA – APPUI AUX DEMANDES DE L'UMQ QUANT À L'ABOLITION DU PEQ ET LES RESTRICTIONS AU PTET

Reporté à la séance de mai 2026.

7.3 APPUI À LA MRC DES ETHEMINS – PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE DE L'ÉCOLE DES APPALACHES À SAINTE-JUSTINE

- CONSIDÉRANT la lettre du 1^{er} avril 2026, de la MRC des Etchemins adressée à Mme Chantal Côté, préfet, sollicitant l'appui de la MRC de Montmagny dans le cadre du projet de rénovation de la piscine de l'École des Appalaches à Sainte-Justine;
- CONSIDÉRANT que cette piscine, fréquentée par des citoyens des municipalités de Saint-Fabien-de-Panet, de Sainte-Lucie-de-Beauregard et de Saint-Just-de-Bretenières, sera malheureusement fermée si des rénovations majeures ne sont pas effectuées;

2026-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la MRC des Etchemins dans leurs démarches pour le projet de rénovation de la piscine de l'École des Appalaches à Sainte-Justine.

ADOPTÉ

7.4 TOURNOI DE GOLF – CCIM DU 2 JUILLET 2026

2026-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARYSE BERNARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'inscription de Mme Chantal Côté au cocktail dînatoire au coût de 40 \$, plus les taxes, en guise d'appui à cette activité.

ADOPTÉ

7.5 SALON DE LA 2^E JEUNESSE, 11^E ÉDITION, 1^{ER} OCTOBRE 2026 - DEMANDE DE COMMANDITE

- CONSIDÉRANT que l'activité « Salon de la 2^e jeunesse » fait partie des actions MADA retenues par la MRC;

2026-04-27

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne une commandite de 1 000 \$ en guise d'appui à cette activité et participe à l'événement car un kiosque est également inclus dans la commandite.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MARS 2026

2026-04-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 31 mars 2026 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

7 avril 2026

Liste des paiements émis (du 2026-03-01 au 2026-03-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600299 (I)			2026-03-03	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES MA	19 504,90 \$
202600302 (I)			2026-03-03	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$
202600303 (I)			2026-03-04	111	TELUS Mobilité	TÉLPHONIE TOURISME 24 FÉVRI	88,13 \$
202600304 (I)			2026-03-03	27	COMM ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	658,72 \$
202600305 (I)			2026-03-03	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 012,20 \$
202600306 (I)			2026-03-03	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	967,48 \$
202600307 (I)			2026-03-03	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 711,52 \$
202600308 (I)			2026-03-03	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 849,87 \$
202600309 (I)			2026-03-03	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	34 819,73 \$
202600310 (I)			2026-03-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD BÉL FÉVRIE	8 083,95 \$
202600311 (I)			2026-03-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ FÉVRIER 202	2 923,27 \$
202600314 (I)			2026-03-05	298	UNION DES MUNICIPALITÉS	COTISATION CARREFOUR HUMAI	1 805,26 \$
202600315 (I)			2026-03-05	688	SANI-FONTAINES INC.	DÉSINFECTION 2 FONTAINES	126,47 \$
202600316 (I)			2026-03-05	1578	SIMARD, JULIEN	CAMPAGNE PUBLICITAIRE BACS	402,41 \$
202600317 (I)			2026-03-05	1756	STEM TI	BANQUE HEURES 25H	4 660,58 \$
202600318 (I)			2026-03-05	1834	EXPLORA CIEL	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. P	5 568,94 \$
202600319 (I)			2026-03-05	2129	BUROPRO CITATION INC.	CHEMISES ET ÉTIQUETTES	1 548,28 \$
202600320 (I)			2026-03-05	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	TRAVAUX PLOMBERIE SQ	121,87 \$
202600321 (I)			2026-03-05	2793	SEBASTIEN QUIRION	HONORAIRES P-167975 ET PRR2	2 846,15 \$
202600322 (I)			2026-03-05	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS JANVI	35 150,59 \$
202600323 (I)			2026-03-05	3080	MAGIC PLUS	ENTRETIEN MÉNAGER SQ FÉVRI	1 923,07 \$
202600324 (I)			2026-03-05	3086	ARGUELLO, BEATRIZ ÉLENA	ACHATS POUR MRC ET SQ DU 2	50,45 \$
202600325 (I)			2026-03-05	3087	EMMANUEL MAMPASI MVULA	FRAIS DE DÉPL. CONTE ST-PAUL	43,20 \$
202600328 (I)			2026-03-10	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S	MOIS COURANT MARS 2026	106,59 \$
202600327 (I)			2026-03-12	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC RÉGLEMENT	388,05 \$
202600328 (I)			2026-03-12	61	ASS. DIRECTEURS GÉNÉRAU	ADHESION ANNUELLE 2026	1 551,78 \$
202600329 (I)			2026-03-12	62	VILLE DE MONTMAGNY	OP COUR + FRAIS CONSTATS 20	3 130,00 \$
202600330 (I)			2026-03-12	127	CARREFOUR RÉGION MONT	AIDE FIN. CONCOURS FACE AUX	1 000,00 \$
202600331 (I)			2026-03-12	190	L'ÉPI D'OR - BOULANGERIE P	RENCONTRE ST-FRANÇOIS	41,00 \$
202600332 (I)			2026-03-12	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	CONGRÈS C. PLANTE ET C. MON	1 207,24 \$
202600333 (I)			2026-03-12	423	GESTION GLOBAL USD INC.	NOTE DE CRÉDIT FOURNITURES	2 835,64 \$
202600334 (I)			2026-03-12	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ED. BÉLANGER	227,76 \$
202600335 (I)			2026-03-12	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	COLLECTE HIVERNALE IAG	55 743,43 \$
202600336 (I)			2026-03-12	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ	74,73 \$
202600337 (I)			2026-03-12	1295	MALLETTE S.E.N.C.R.L.	COMMANDITE PRIX RELÈVE 2026	1 149,75 \$
202600338 (I)			2026-03-12	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	56,92 \$
202600339 (I)			2026-03-12	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	68,00 \$
202600340 (I)			2026-03-12	1756	STEM TI	ANTIVIRUS 2026	6 806,52 \$
202600341 (I)			2026-03-12	1845	AUTOBUS LIREY INC.	TRANSPORT ATELIER RIOPELLE	474,26 \$
202600342 (I)			2026-03-12	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES SEPT. D'URG	1 942,20 \$
202600343 (I)			2026-03-12	2723	PRODUITS NOVACO	ASPIRATEUR ET SACS S Q	564,47 \$
202600344 (I)			2026-03-12	3084	LEÏKA MARKETING INC.	HONORAIRES PROF.	2 312,69 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

7 avril 2026

Liste des paiements émis (du 2026-03-01 au 2026-03-31)

Déaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600345 (I)			2026-03-12	1299	PLANTE CATHERINE	ACHATS POUR DÉPANNEUR AMA	133,87 \$
202600346 (I)			2026-03-12	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS DU 22 AU 28 FÉ	5,00 \$
202600347 (I)			2026-03-12	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	211,18 \$
202600348 (I)			2026-03-12	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	185,16 \$
202600349 (I)			2026-03-12	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 27 FÉVRIER	133,36 \$
202600350 (I)			2026-03-12	2045	MONTMINY, SERGE	ACHATS PRODUITS NETTOYANT	75,84 \$
202600351 (I)			2026-03-12	2174	LAGACÉ, MARLENE	ACHATS NORSECO: SEMENCES.	579,63 \$
202600352 (I)			2026-03-12	2708	ISABELLE NORMAND	ABONNEMENTS : CHATGPT ET G	46,39 \$
202600353 (I)			2026-03-12	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	60,30 \$
202600354 (I)			2026-03-12	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	120,63 \$
202600355 (I)			2026-03-12	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	135,15 \$
202600356 (I)			2026-03-12	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS DU 2026-03-03.	20,05 \$
202600357 (I)			2026-03-12	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 27 FÉVRIER	299,05 \$
202600358 (I)			2026-03-12	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	462,21 \$
202600359 (I)			2026-03-12	3007	SOUCY, ANICK	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	49,84 \$
202600360 (I)			2026-03-12	3038	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	83,78 \$
202600361 (I)			2026-03-12	3062	BÉLANGER, MARIO	DÉPLACEMENTS DU 22 FÉVRIER	28,22 \$
202600362 (I)			2026-03-12	3063	MONTMINY, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 18 FÉVRIER	53,84 \$
202600366 (I)			2026-03-18	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT S Q MARS 2026	68,38 \$
202600367 (I)			2026-03-12	34	COMMISSION DE LA SANTE EAVIS	DE COTISATION 2025	147,39 \$
202600368 (I)			2026-03-18	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600369 (I)			2026-03-18	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600370 (I)			2026-03-18	2708	ISABELLE NORMAND	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600371 (I)			2026-03-18	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600372 (I)			2026-03-18	2825	SOPHIE HARVEY	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600373 (I)			2026-03-18	3006	BOUTIN, KATERI	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600374 (I)			2026-03-18	3062	BÉLANGER, MARIO	ALLOCATION CELLULAIRE MARS	15,00 \$
202600376 (I)			2026-03-19	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	REMB. DÉPÔT APP. RÉFRIGÉRA	40,00 \$
202600377 (I)			2026-03-19	137	AGENCE M.V. FORETS PRIVE	CONTRIBUTION FIN 2026	1 500,00 \$
202600378 (I)			2026-03-19	826	CYTECH CORBIN	TRAVAUX ÉCLAIRAGE SQ	493,79 \$
202600379 (I)			2026-03-19	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES 1	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$
202600381 (I)			2026-03-19	1538	FQM SERVICES, COOP. DE S	TRAVAUX TABLETTES K. BOUTIN	163,84 \$
202600382 (I)			2026-03-19	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 886,06 \$
202600383 (I)			2026-03-19	1882	COMITÉ DES LOISIRS DE ST	AIDE FIN. RELÂCHE 2025	300,00 \$
202600384 (I)			2026-03-19	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	TRAVAUX PLOMBERIE SQ	1 132,54 \$
202600385 (I)			2026-03-19	2730	CMATV	PROGRAMME PAC	402,41 \$
202600387 (I)			2026-03-19	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS FÉVRI	32 544,43 \$
202600388 (I)			2026-03-19	3088	ESCO DISTRIBUTION INC.	AIDE FIN. FQM PROJET RELÈVE	5 000,00 \$
202600389 (I)			2026-03-04	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES FÉVRIER 2026	913,37 \$
202600390 (I)			2026-03-18	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	708,35 \$
202600391 (I)			2026-03-19	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	987,48 \$
202600392 (I)			2026-03-19	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 685,68 \$
202600393 (I)			2026-03-18	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 751,13 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4

MRC MONTMAGNY

7 avril 2026

Liste des paiements émis (du 2026-03-01 au 2026-03-31)

Déaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600394 (I)			2026-03-18	16	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	33 348,34 \$
202600395 (I)			2026-03-03	480	VISA	VISA N LABRECQUE AU 27 FEVR	3 345,02 \$
202600396 (I)			2026-03-03	480	VISA	VISA D RACINE AU 27 FÉVRIER 2	1 268,43 \$
202600397 (I)			2026-03-24	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME MARS 2026	74,73 \$
202600398 (I)			2026-03-24	16	TELUS QUEBEC	LIGNE ALARME-ASCENSEUR MA	62,46 \$
202600399 (I)			2026-03-26	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. É	20 652,50 \$
202600400 (I)			2026-03-26	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. I	15 084,76 \$
202600401 (I)			2026-03-26	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. T	5 100,00 \$
202600402 (I)			2026-03-26	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. P	26 099,00 \$
202600403 (I)			2026-03-26	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	SUBV. PACTE RURAL ÉCOLE INN	79 211,59 \$
202600404 (I)			2026-03-26	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. S	17 078,40 \$
202600405 (I)			2026-03-26	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. C	11 175,00 \$
202600407 (I)			2026-03-26	288	TRANSPORT COLLECTIF MR	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. S	10 822,24 \$
202600408 (I)			2026-03-26	1375	CHAUDIÈRE-APPALACHES É	FORMATION DD ACTIVATEUR M.	258,89 \$
202600409 (I)			2026-03-26	1549	ÉCOLE DE LA COLLINE	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. A	25 000,00 \$
202600410 (I)			2026-03-26	2124	MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE	PROJET ATELIER CULINAIRE MA	5 481,41 \$
202600411 (I)			2026-03-26	2976	LES HABITATIONS DU BUTO	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. R	9 650,10 \$
202600412 (I)			2026-03-26	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2026	50 000,00 \$
202600413 (I)			2026-03-26	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 MA	231,26 \$
202600414 (I)			2026-03-26	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 08 AU 14 M	55,19 \$
202600415 (I)			2026-03-26	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 08 AU 21 MA	247,05 \$
202600416 (I)			2026-03-26	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 21 MA	108,41 \$
202600417 (I)			2026-03-26	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 13 MARS 20	73,92 \$
202600418 (I)			2026-03-26	2174	LAGACÉ, MARLENE	DÉPLACEMENTS AU 14-03-2026	109,31 \$
202600419 (I)			2026-03-26	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 21 MA	47,42 \$
202600420 (I)			2026-03-26	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 M	191,35 \$
202600421 (I)			2026-03-26	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 M	68,82 \$
202600422 (I)			2026-03-26	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 08 AU 21 M	178,84 \$
202600423 (I)			2026-03-26	3020	ALEXANDRA PARÉ	DÉPLACEMENTS DU 18 AU 31 JA	173,78 \$
202600424 (I)			2026-03-26	3061	HELL, ATTARA	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 MA	54,44 \$
202600425 (I)			2026-03-26	3062	BÉLANGER, MARIO	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 MA	10,58 \$
202600426 (I)			2026-03-26	3066	ARGUELLO, BEATRIZ ÉLENA	ACHATS DOLORAMA: SERVIETTE	5,46 \$
202600428 (I)			2026-03-26	2994	MARTINE LÉTOURNEAU	DÉPLACEMENTS DU 08 AU 14 M	33,34 \$
202600429 (I)			2026-03-26	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS DU 08 AU 14 M	540,95 \$
202600430 (I)			2026-03-30	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. E	1 739,12 \$
202600431 (I)			2026-03-30	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. A	11 596,90 \$
202600432 (I)			2026-03-30	588	COMITE ZIP DU SUD-DE-LES	SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. R	28 278,32 \$
202600433 (I)			2026-03-30	943	BO MONT EXPERT INC.	TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	4 589,00 \$
202600434 (I)			2026-03-30	3090	LES ENSEIGNES PALA	ENSEIGNES MRC	104 397,30 \$
202600435 (I)			2026-03-25	1276	GROUPE NÉGOTEL INC	MOIS COURANT TÉLÉPHONIE	418,17 \$
202600375 (I)	11358		2026-03-19	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS DÉCEMBRE 2025	966,00 \$
202600380 (I)	11359		2026-03-19	1433	OPTIMETAL 360 INC.	MATERIEL FABLAB A. ROSS	135,12 \$
202600366 (I)	11360		2026-03-19	2860	BONTE DIVINE	COLLATIONS ET CAFÉS ATELIER	53,79 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

7 avril 2026

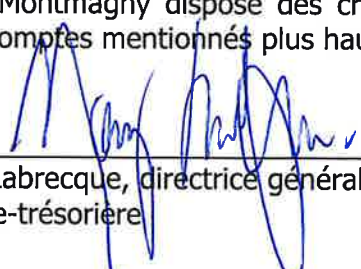
Liste des paiements émis (du 2026-03-01 au 2026-03-31)						Détailée par N° chèques		
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourr.	Nom	Description	Montant	
202600406 (I)	11361		2026-03-26	158	CENTRE DE PLEIN-AIR STE-A-SUBV. PACTE RURAL 2E VERS. L	23 185,35 \$		
202600427 (I)	11362		2026-03-26	3089	ÉRABLIÈRE ROUSSEAU	CORNETS AU BEURRE D'ÉRABLE	250,00 \$	
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							784 933,59 \$	
Total des paiements émis							784 933,59 \$	
Total des paiements émis par type de paiement								
Total des chèques							165 130,28 \$	
Total des dépôts direct							619 803,31 \$	
							784 933,59 \$	

Usage: cpmc15

Page 1 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 784 933,59 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 AVRIL 2026

L'état des revenus et dépenses au 9 avril 2026 a été remis aux membres du Conseil.

8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025 (DÉPÔT AUX VÉRIFICATEURS)

L'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 a été remis aux membres du Conseil.

L'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 sera déposé aux vérificateurs. La vérification est prévue pour le 11 mai 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens sont présents et souhaitent s'exprimer et poser des questions en lien avec l'Axe Bas-Saint-Laurent – Appalaches (projet de ligne électrique) et les projets éoliens. Mme la Préfet indique aux participants qu'ils peuvent poser une question (et une sous-question) et qu'une période de 30 minutes est allouée pour la période de questions conformément au *Règlement N° 2024-118 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de Montmagny*.

Voici les personnes qui prennent la parole au sujet de ce dossier :

- Mme Marie-Claude Bouillon
- Mme Alexa Travis d'Armagh
- Mme Anabelle Savard de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- Mme Sarah Bernier de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- Mme Nathalie Rochette de Notre-Dame-du-Rosaire
- M. José Soucy
- M. Rénaud Dodier de Notre-Dame-du-Rosaire

10. VARIA OUVERT

10.1 PAFIRSPA

La mairesse de la Ville de Montmagny, Mme Gabrielle Brisebois, informe les membres du Conseil que l'appel à projets pour le PAFIRSPA se terminera en juin 2026 et que la Ville de Montmagny allait déposer un projet pour la réfection de l'aréna (soit la dalle à refaire et le changement des bandes). Comme il n'y a qu'un aréna sur le territoire de la MRC, elle souhaitait s'assurer de l'appui des municipalités pour ce projet.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


2026-04-29

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉ


Chantal Côté, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-trés.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation